



Assemblée générale

Distr. générale
20 février 2015

Soixante-neuvième session
Point 132 de l'ordre du jour

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale le 29 décembre 2014

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/69/422/Add.1)]

69/263. Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

A

CRÉDITS RÉVISÉS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

L'Assemblée générale

1. *Décide* d'augmenter de 115 271 900 dollars des États-Unis, ventilés comme indiqué ci-après, le montant des crédits qu'elle a ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 dans ses résolutions 68/248 A du 27 décembre 2013 et 68/247 B du 9 avril 2014, et approuvés dans ses résolutions 68/268 du 9 avril 2014 et 68/279 du 30 juin 2014, soit 5 538 551 400 dollars :

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C et 68/247 B ^a			Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits
	(dollars É.-U.)				
<i>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</i>					
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	117 599 800	1 629 500		119 229 300
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	664 211 700	9 298 500		673 510 200
Total partiel		781 811 500	10 928 000		792 739 500
<i>Titre II. Affaires politiques</i>					
3.	Affaires politiques	1 197 957 200	34 702 500		1 232 659 700
4.	Désarmement	24 729 600	650 100		25 379 700
5.	Opérations de maintien de la paix	113 454 400	(498 200)		112 956 200
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	8 160 600	(1 000)		8 159 600
Total partiel		1 344 301 800	34 853 400		1 379 155 200



Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C et 68/247 B ^a			Montant révisé des crédits
	Augmentation/ (diminution)		(dollars É.-U.)	
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>				
7.	Cour internationale de Justice	52 344 800	(941 700)	51 403 100
8.	Affaires juridiques	47 809 200	177 700	47 986 900
Total partiel		100 154 000	(764 000)	99 390 000
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>				
9.	Affaires économiques et sociales	163 049 600	739 400	163 789 000
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	11 579 100	–	11 579 100
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	17 000 300	10 100	17 010 400
12.	Commerce et développement	147 132 500	782 800	147 915 300
13.	Centre de commerce international	39 913 900	(459 000)	39 454 900
14.	Environnement	34 963 500	(452 800)	34 510 700
15.	Établissements humains	23 260 700	(130 400)	23 130 300
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	43 883 000	55 300	43 938 300
17.	ONU-Femmes	15 328 500	28 000	15 356 500
Total partiel		496 111 100	573 400	496 684 500
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>				
18.	Développement économique et social en Afrique	151 633 600	(681 700)	150 951 900
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	103 764 400	(1 248 700)	102 515 700
20.	Développement économique en Europe	71 706 300	826 300	72 532 600
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	116 669 900	(2 619 900)	114 050 000
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	70 471 300	1 602 500	72 073 800
23.	Programme ordinaire de coopération technique	58 449 700	(657 500)	57 792 200
Total partiel		572 695 200	(2 779 000)	569 916 200
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>				
24.	Droits de l'homme	184 640 800	23 740 900	208 381 700
25.	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	91 496 800	(627 900)	90 868 900
26.	Réfugiés de Palestine	55 227 500	74 900	55 302 400
27.	Aide humanitaire	31 581 400	3 656 800	35 238 200
Total partiel		362 946 500	26 844 700	389 791 200

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C et 68/247 B^a</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé des crédits</i>
	<i>(dollars É.-U.)</i>		
<i>Titre VII. Information</i>			
28. Information	188 771 300	1 308 600	190 079 900
Total partiel	188 771 300	1 308 600	190 079 900
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>			
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	51 138 200	59 800	51 198 000
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	36 762 900	266 400	37 029 300
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	76 236 000	348 200	76 584 200
29D. Bureau des services centraux d'appui	192 027 000	1 015 800	193 042 800
29E. Bureau de l'informatique et des communications	74 255 300	197 800	74 453 100
29F. Administration (Genève)	154 692 200	1 110 500	155 802 700
29G. Administration (Vienne)	40 974 400	(44 600)	40 929 800
29H. Administration (Nairobi)	32 013 500	(545 600)	31 467 900
Total partiel	658 099 500	2 408 300	660 507 800
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>			
30. Contrôle interne	40 552 300	79 800	40 632 100
Total partiel	40 552 300	79 800	40 632 100
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>			
31. Activités administratives financées en commun	11 357 800	53 600	11 411 400
32. Dépenses spéciales	143 660 200	–	143 660 200
Total partiel	155 018 000	53 600	155 071 600
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>			
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	80 709 300	29 155 200	109 864 500
Total partiel	80 709 300	29 155 200	109 864 500
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>			
34. Sûreté et sécurité	241 370 100	2 381 100	243 751 200
Total partiel	241 370 100	2 381 100	243 751 200
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>			
35. Compte pour le développement	28 398 800	–	28 398 800
Total partiel	28 398 800	–	28 398 800

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C et 68/247 B ^a			Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits
	(dollars É.-U.)				
Titre XIV. Contributions du personnel					
36.	Contributions du personnel	487 612 000	10 228 800		497 840 800
Total partiel		487 612 000	10 228 800		497 840 800
Total		5 538 551 400	115 271 900		5 653 823 300

^a Y compris les incidences supplémentaires sur le budget-programme (voir les rapports de la Cinquième Commission publiés sous les cotes A/68/820 et A/68/917).

2. *Décide*, en sus des crédits qu'elle a ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 104 582 400 dollars pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Ebola et la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, à répartir entre les États Membres conformément au barème des quotes-parts énoncé dans sa résolution 67/238 du 24 décembre 2012.

77^e séance plénière
29 décembre 2014

B

PRÉVISIONS DE RECETTES RÉVISÉES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

L'Assemblée générale

1. *Décide* d'augmenter de 11 320 700 dollars des États-Unis, ventilés comme indiqué ci-après, le montant des recettes qu'elle a approuvé pour l'exercice biennal 2014-2015 dans ses résolutions 68/248 A à C du 27 décembre 2013, 68/247 B et 68/268 du 9 avril 2014, et 68/279 du 30 juin 2014, soit 523 925 200 dollars :

Chapitre des recettes	Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C et 68/247 B ^a			Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des recettes
	(dollars É.-U.)				
1.	Recettes provenant des contributions du personnel	491 965 800	10 337 500		502 303 300
Total, chapitre premier des recettes		491 965 800	10 337 500		502 303 300
2.	Recettes générales	31 228 200	6 668 900		37 897 100
3.	Services destinés au public	731 200	(5 685 700)		(4 954 500)
Total, chapitres 2 et 3 des recettes		31 959 400	983 200		32 942 600
Total général		523 925 200	11 320 700		535 245 900

^a Y compris les incidences supplémentaires sur le budget-programme (voir les rapports de la Cinquième Commission publiés sous les cotes A/68/820 et A/68/917).

2. *Décide également* que les recettes relatives au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Ebola et à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola prévues pour l'exercice biennal 2014-2015, soit 2 176 000 dollars, seront portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955.

77^e séance plénière
29 décembre 2014

C

FINANCEMENT DES CRÉDITS OUVERTS ET DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES ACCORDÉE POUR L'ANNÉE 2015

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2015 :

1. Les crédits ouverts au budget et l'autorisation d'engagement de dépenses accordée, d'un montant total de 2 993 230 800 dollars des États-Unis, composé de la moitié des crédits qu'elle a ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 dans sa résolution 68/248 A du 27 décembre 2013, soit 2 765 174 900 dollars, des crédits additionnels d'un montant de 8 201 600 dollars ouverts dans sa résolution 68/247 B du 9 avril 2014 et approuvés dans ses résolutions 68/268 du 9 avril 2014 et 68/279 du 30 juin 2014, de l'augmentation des crédits approuvée au paragraphe 1 de sa résolution A ci-dessus, soit 115 271 900 dollars, et de l'autorisation d'engagement de dépenses pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Ebola et la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, soit 104 582 400 dollars, seront financés conformément aux articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, comme suit :

a) 16 962 900 dollars financés comme suit :

i) 15 979 700 dollars par la moitié du montant des prévisions de recettes ne provenant pas des contributions du personnel qu'elle a approuvée pour l'exercice biennal dans ses résolutions 68/248 B du 27 décembre 2013, 68/247 B, 68/268 et 68/279 ;

ii) 983 200 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes autres que celles provenant des contributions du personnel approuvé pour l'exercice biennal au paragraphe 1 de sa résolution B ci-dessus ;

b) 2 976 267 900 dollars mis en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 67/238 du 24 décembre 2012 ;

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leur part respective dans le montant total de 262 703 300 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se calcule comme suit :

a) 245 592 800 dollars représentant la moitié des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvées dans sa résolution 68/248 B ;

¹ ST/SGB/2013/4.

b) 780 200 dollars correspondant à l'augmentation des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvée dans ses résolutions 68/247 B, 68/268 et 68/279 ;

c) 12 513 500 dollars correspondant à l'augmentation des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvée au paragraphe 1 de sa résolution B ci-dessus (compte tenu des prévisions de recettes relatives au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola) ;

d) 3 816 800 dollars correspondant à l'augmentation, par rapport aux prévisions révisées qu'elle a approuvées dans sa résolution 68/245 B du 27 décembre 2013, des recettes de l'exercice biennal 2012-2013 provenant des contributions du personnel.

*77^e séance plénière
29 décembre 2014*